

MAIRIE
DE
TORCÉ EN VALLEE



Torcé informations

Les nouvelles du conseil municipal

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – jeudi – vendredi :
9h00-12h00 / 16h00-18h00

Mercredi: 9h00-12h00
02.43.29.37.15

Fax 02.43.29.50.25

Mairie.torce.72@wanadoo.fr

PERMANENCES MAIRE

Tous les jours ou sur rendez-vous

PERMANENCES ADJOINTS

Sur rendez-vous

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

De 9h00 – 12h00

Samedi 10h – 11h45

Levée 15h00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 14h30 – 17h00

Samedi 10h00 – 12h00

Dimanche 10h00 – 12h00

DECHETTERIE

Lombron – « le paturail »

02.43.20.93.23

Lundi 9h00 – 12h00

Mercredi 14h00 – 18h30

Vendredi 14h00 – 18h30

Samedi 9h00 – 12h00

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie

SERVICES D'URGENCE LE WEEK-END

Médecin 15

Pharmacie de garde 0810.786.759

AUTRES SERVICES AU QUOTIDIEN

Service aux personnes âgées

CLIC :

Mme PISSOT au 02.43.76.70.25

Du lundi au vendredi

9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Fermé le mercredi

Salle Cérés

Exposition issue du Festival
« **Petites Machines à Habiter** »

Avec le CAUE de la Sarthe.

Les samedis 18 et 25 Juillet 2009

De 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 18h00

Présentation de l'exposition
Nadia Boulay

➤ *Nom des rues et numérotation des chemins.*

Dans le cadre du développement de la commune, il nous semble important de baptiser des chemins d'accès et de numérotter les propriétés : à savoir, le chemin d'Epailard (englobant celui de la sènerie), le chemin de l'Ogerie, le chemin de la Janverie, le chemin de Rose, le chemin du Gué au Loup. De même, la voie partant du Dolmen et joignant la RD 301 sera nommée « Route de Francourt » et à terme, numérotée. En dehors de cette liste et hors agglomération, les panneaux de lieux-dits seront préservés.

➤ *Adhésion au programme Européen « Un fruit à l'école ».*

Par le conseil municipal afin d'aider les enfants à retrouver le chemin d'une alimentation équilibrée et diversifiée par la distribution de fruits à la récré une fois par semaine et ce, à compter de la rentrée et selon le bon vouloir des enseignants.

➤ *Le calvaire de l'église* nouvellement restauré et installé dans la nef. Monsieur

Lagoute Laurent, électricien à St Corneille a réalisé les travaux d'éclairage de mise en valeur pour un montant de 1270.16€

➤ *Ecole numérique rurale.*

Le ministère de l'Education Nationale a lancé un projet « Ecole Numérique Rurale » afin que chaque enfant puisse bénéficier et s'approprier, dans le cadre de sa scolarité, de l'outil informatique. Le conseil municipal a donc décidé de s'inscrire auprès de l'Education Nationale afin de proposer ce service aux enfants scolarisés dans nos écoles et de participer financièrement à hauteur de 20% du montant hors taxes. Le projet compterait, 10-12 portables pour les élèves plus un pour l'enseignant, un tableau interactif, une imprimante, un système wifi et les outils de rangement. Une formation sera dispensée aux enseignants.

➤ *Surtaxe d'assainissement.*

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier le tarif relatif aux taxes d'assainissement sur la part communale.

➤ *Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.*

L'eau distribuée au cours de l'année 2008 a été de bonne qualité bactériologique (100% conforme à la loi) et est restée conforme aux limites de qualités réglementaires.

➤ *Travaux vitraux.*

La commune opte pour terminer la réfection des vitraux notamment celui de la baie 0 du chœur, cette opération est subventionnée à 75% d'un montant de 3 529.21 € HT soit 882.30 € HT à charge de la commune.

➤ *Contrôle microbiologique à la cantine.*

Suite à la demande de la DSV (Direction des Services Vétérinaires), la commune procède dorénavant à un contrôle microbiologique qui se fera de façon inopinée au restaurant scolaire tous les 3 mois par le laboratoire « Microsept ».

Les chemins de randonnées.

Les beaux jours sont arrivés, le temps des balades aussi ! A l'initiative de la communauté de communes, un travail en collaboration avec les communes a été réalisé afin de permettre à chacun de se rendre à Sittellia à pied ou en vélo. Des chemins de randonnées ont été balisés spécifiquement.

Un panneau retraçant l'itinéraire sera implanté au départ du sentier près du dolmen.



J'aime mon chien, je protège l'environnement en ramassant ses déjections et je respecte ainsi les autres et la nature. J'évite également qu'il divague sur le domaine public.

Passeport Biométrique.

Depuis le 21 Avril 2009 vous pouvez déposer vos demandes de passeports dans l'une des 16 mairies de la Sarthe habilitées à cet effet.

Concernant le canton, vous pouvez vous adresser à la mairie de Montfort-le-Gesnois dont les horaires sont les suivants :

Ouverte : de 9 H 00 à 11 H 30
et de 14 H 45 à 16 H 30

Fermée : les lundi et mercredi après-midi et le samedi toute la journée.

Le passeport biométrique est valable 10 ans. Il vous en coûtera :

89 € si la photo est prise en mairie,
45 € pour les mineurs de 15 ans et plus,
20 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Informations complémentaires :

Voir le site de la CNIL,
Conseil aux voyageurs,
Demande un acte de naissance en ligne sur **Internet**

Les passeports électroniques en cours sont valables jusqu'à leur fin de validité.

Lutte préventive à la propagation du chardon des champs.

La destruction du chardon des champs doit être effectuée en principe durant le printemps et l'été pour se terminer au plus tard avant la floraison. L'échardonnage peut se réaliser par voie mécanique ou chimique. Toute infraction est passible des sanctions prévues par les articles 363 et 364 du chapitre V du Code Rural.

Concert Gratuit Piano – Violon

Vendredi 17 Juillet 2009 à 20h00

**En l'église Notre Dame
Torcé en Vallée.**

Attention, le 14 juillet arrive.

La féerie d'un tir **d'artifice de divertissement** n'exclue pas de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout incident ou accident. L'organisateur doit obligatoirement avoir l'autorisation du maire pour pouvoir organiser un feu d'artifice. Si le feu d'artifice relève des groupes K1, K2, K3, l'organisateur doit veiller à mettre en œuvre les consignes de sécurité et prévenir les pompiers de la date et du lieu de tir à condition de ne pas dépasser 35 kg de matière active. En cas de dépassement quantitatif ou dans le cas d'un groupe K4, l'organisateur doit transmettre une déclaration à la préfecture 15 jours avant la date du tir. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la préfecture au 02.43.39.72.72.

Protection de la nature.

- 8 000 t de produits pesticides utilisés par les jardiniers en 2008 !... et les autres produits ??...
- Précautions à prendre pour tous les produits phytosanitaires :
 - Pas de traitement à moins de 5 mètres des rives d'un cours d'eau.
 - Pas de traitement dans un fossé ou à moins d'1 mètre de celui-ci.
 - Pas de traitement sur les surfaces imperméables : terrasse, cour, toiture si les eaux s'écoulent sur la terre ou vers un fossé.
- Pensez au vent et à la pluie qui peuvent entrainer les produits au-delà des limites voulues
- Ne surdosez pas, tout produit laisse des traces (résidus)
- Pensez à l'avenir et à vos (nos) enfants.

Organisation des 13 & 14 Juillet.

A l'image des années passées, une retraite aux flambeaux se déroulera le 13 juillet, elle démarrera vers 22h rue de l'ancienne gare, vous êtes tous invités à y participer et à suivre l'harmonie de la Vive Parence. Après avoir défilé dans les rues de la commune, un feu d'artifice financé par la municipalité sera tiré sur le stade.

Le 14 juillet, un concours de tir à la carabine débutera vers 10h, avis aux amateurs. Il sera suivi d'un méchoui auquel vous pouvez participer en vous inscrivant auprès de L'épicerie : Mme Guaggio : 02.43.29.19.36, Mr Tertrain : 02.43.24.75.52 ou Mr Charpentier : 02.43.29.46.85.

Le Tarif est de 20€ pour les adultes et de 9€ pour les jeunes de moins de 12 ans.

RSA

Le RSA est entré en vigueur le 1^{er} Juin 2009, il remplace le RMI. Présentez-vous dès maintenant sur les permanences sans rendez-vous, qui auront lieu au centre social de Montfort le Gesnois place Jacques Moreau (02.43.76.70.25) tous les mercredis de 9h à 12h. Un n° AZUR (payant) est également disponible pour toutes questions en dehors des jours d'ouvertures : Le 0810 002 169

Agenda du 3^{ème} trimestre

Juillet

- **Jeu**di 2 : Messe de la Juillette, prière à la Vierge du pont : Eglise de Torcé
- **Dim**anche 5 : Bric à Brac : Torcé Loisirs : Bourg
- **Dim**anche 13 : Feu d'artifice + retraite aux flambeaux : Commune : Terrain de foot « Gabriel Levacher »
- **Lun**di 14 : Tir à la carabine + Méchoui : Extérieur salle Cérès : Comité des fêtes

Août

- **Mardi** 4 : Pique nique cantonal : Salle Cérès : Aînés ruraux
- **Dim**anche 9 : Libération de Torcé : Dépôt de gerbe au Monument aux morts.

Septembre

- **Dim**anche 13 : Course cycliste : bourg : comité des fêtes + commune
- **Samedi** 19 - **Dim**anche 20 : Journées du patrimoine : Culture et patrimoine Torcéens
- **Dim**anche 27 : Loto : Salle Cérès : Comité des fêtes